American Journal of Humanities and Social Sciences Research (AJHSSR)
e-ISSN: 2378-703X
Volume-10, Issue-11, pp-01-11
www.ajhssr.com
Research Paper Open Access

FORMES DE VIOLENCE LIÉES AUX CONFLITS FONCIERS SUR LES POPULATIONS DANS LE DÉPARTEMENT DE GUIGLO

N'GUESSAN Kodjo Rodrigue
Maître-Assistant, Enseignant-chercheur
Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

RÉSUMÉ : L'Ouest forestier de la Côte d'Ivoire est confronté depuis plusieurs décennies à des tensions foncières récurrentes, exacerbées par les migrations et les crises politiques successives. Le département de Guiglo, situé au cœur de cette région, constitue un terrain d'observation privilégié des conflits liés à l'accès à la terre et aux ressources naturelles. La forêt classée du Goin-Débé, envahie par des plantations illégales de cacao, est devenue l'épicentre d'affrontements opposant autochtones Guéré, allochtones Baoulé et Agni, et allogènes Burkinabè et Maliens. Cette étude vise à analyser les différentes formes de violence générées par les conflits fonciers sur les populations du département de Guiglo. Trois objectifs spécifiques guident la recherche : identifier et décrire les violences physiques et matérielles, analyser les violences socio-économiques et symboliques, et examiner les impacts différenciés de ces violences selon le statut résidentiel et le genre. L'étude adopte une approche mixte, combinant enquête quantitative auprès de 125 ménages et entretiens qualitatifs avec 15 informateurs privilégiés (chefs de village, notables, femmes leaders, représentants de déplacés). L'échantillonnage stratifié a pris en compte le statut résidentiel, le genre et la tranche d'âge. Les données ont été analysées à l'aide de statistiques descriptives et de tests d'association pour le quantitatif, et d'une analyse thématique de contenu pour le qualitatif. Les données révèlent que 27,2 % des ménages déclarent avoir été globalement victimes de violences. Les destructions de biens et la précarisation économique prédominent. L'exposition aux affrontements armés touche des ménages, avec des disparités marquées. Les déplacements forcés concernent plusieurs ménages et la stigmatisation identitaire (53,6 %). Les femmes sont surreprésentées dans les pertes de revenus majeures et l'insécurité alimentaire. Les conflits fonciers à Guiglo génèrent un système de violences imbriquées qui dépasse les seuls affrontements physiques. Le statut résidentiel constitue le facteur discriminant majeur, les allogènes étant les plus touchés. La dimension genrée des violences économiques révèle des inégalités structurelles exacerbées par les conflits. La mémoire traumatique de la guerre post-électorale de 2010 alimente la persistance des tensions. Cette étude apporte une quantification précise des violences liées aux conflits fonciers à l'échelle départementale. Elle enrichit la littérature existante en mettant en lumière la dimension genrée des violences économiques et la hiérarchie des expositions selon le statut résidentiel. Ses résultats appellent des réponses multidimensionnelles sur les plans juridique, économique, social et psychologique.
MOTS-CLÉS *: Conflits fonciers-Violence-Guiglo-Déplacements forcés-Stigmatisation-Côte d'Ivoire*

ABSTRACT: The forested west of Côte d'Ivoire has faced recurrent land tensions for several decades, exacerbated by migrations and successive political crises. The Guiglo department, located at the heart of this region, provides a privileged field for observing conflicts related to access to land and natural resources. The Goin-Débé classified forest, invaded by illegal cocoa plantations, has become the epicenter of clashes opposing native Guéré, allochthonous Baoulé and Agni, and allogenous Burkinabè and Malians. This study aims to analyze the different forms of violence generated by land conflicts on the populations of the Guiglo department. Three specific objectives guide the research: identify and describe physical and material violence, analyze socio-economic and symbolic violence, and examine the differentiated impacts of this violence according to residential status and gender. The study adopts a mixed approach, combining a quantitative survey of 125 households and qualitative interviews with 15 key informants (village chiefs, notables, women leaders, displaced persons' representatives). Stratified sampling considered residential status, gender, and age group. Data were analyzed using descriptive statistics and association tests for quantitative data, and thematic content analysis for qualitative data. The data reveal that 27.2% of households declare having been globally victims of violence. Property destruction and economic precarity predominate. Exposure to armed clashes affects many

households, with marked disparities. Forced displacement concerns 43.2% of households and identity stigmatization 53.6%. Women are overrepresented in major income losses and food insecurity. Land conflicts in Guiglo generate a system of intertwined violence that goes beyond physical clashes alone. Residential status constitutes the major discriminating factor, with allogenous populations being the most affected. The gendered dimension of economic violence reveals structural inequalities exacerbated by conflicts. The traumatic memory of the 2010 post-electoral war fuels the persistence of tensions. This study provides precise quantification of land conflict-related violence at the departmental level. It enriches existing literature by highlighting the gendered dimension of economic violence and the hierarchy of exposures according to residential status. Its findings call for multidimensional responses on legal, economic, social, and psychological levels.
Keywords: *Land conflicts-Violence-Guiglo-Forced displacement-Stigmatization-Côte d'Ivoire*

I. INTRODUCTION

L'Ouest forestier de la Côte d'Ivoire constitue depuis plusieurs décennies un espace de tensions récurrentes autour de la question foncière. Cette région, riche en ressources agricoles et forestières, a connu d'importants mouvements migratoires qui ont profondément modifié sa structure sociale et économique. Le département de Guiglo, situé au cœur de cette zone, illustre avec acuité les dynamiques conflictuelles liées à l'accès à la terre et aux ressources naturelles. Depuis les années 1990, la région de Guiglo est le théâtre d'affrontements meurtriers opposant principalement les autochtones Guéré aux allochtones Agni et Baoulé, ainsi qu'aux allogènes Lobi et Mossi. La forêt classée du Goin-Débé, qui s'étend sur plusieurs milliers d'hectares, est devenue un épicentre de ces conflits, envahie illégalement par des plantations de cacao et de café. La pression démographique, la raréfaction des terres cultivables et l'absence de sécurisation foncière effective ont créé un terreau fertile pour l'émergence de violences multiformes. La crise post-électorale de 2010-2011 a constitué un tournant majeur, exacerbant les tensions préexistantes et les réinscrivant dans une logique de violence politico-ethnique. Comme le soulignent Amalaman, Mian et Koné (2020), les conflits fonciers dans cette partie du pays « s'apparentent à de simples crises de cohésion sociale autour du foncier, mais à les saisir comme des choses au sens durkheimien du terme, l'on s'aperçoit qu'ils ne sont rien d'autre que des fantômes de la guerre post-électorale ». Cette lecture invite à dépasser une analyse superficielle des conflits fonciers pour en saisir les dimensions historiques, politiques et mémorielles. La recrudescence des violences liées aux conflits fonciers à Guiglo soulève une question centrale : quelles sont les différentes formes de violence que les conflits fonciers font subir aux populations du département de Guiglo, et comment ces violences affectent-elles les dynamiques sociales, économiques et démographiques locales ? Cette question se justifie à double titre. Sur le plan scientifique, la littérature existante a largement documenté les causes des conflits fonciers en Afrique de l'Ouest, mais les études spécifiques sur leurs manifestations violentes et leurs impacts différenciés sur les populations restent insuffisantes, en particulier à l'échelle locale. Sur le plan social, la compréhension fine des formes de violence subies par les communautés est indispensable pour élaborer des politiques de prévention et de réparation adaptées aux réalités du terrain. La question des conflits fonciers en Côte d'Ivoire a fait l'objet de nombreuses études, notamment depuis l'ouverture démocratique des années 1990. Chauveau (2012) a montré comment le conflit ivoirien (2002-2011) a exacerbé des tensions foncières anciennes engendrées par l'installation de migrants dans les zones forestières. Babo et Droz (2008) ont analysé les rapports interethniques et la construction de l'« ivoirité » dans le sud-ouest du pays, mettant en lumière le rôle des discours identitaires dans l'instrumentalisation des conflits fonciers. Les travaux de Koutoua (2017) ont examiné la gestion du foncier au centre des conflits entre populations autochtones et migrantes, tandis que Kouadio (2026) s'est intéressé aux mécanismes de résolution des conflits fonciers pour une paix durable. Des études plus récentes, comme celle d'Amalaman, Mian et Koné (2020), ont spécifiquement analysé les conflits fonciers à Guiglo et dans le Goin-Débé, les interprétant comme une réapparition de la guerre post-électorale de 2010. Par ailleurs, les travaux de Blesson Douohou Danielle (2026) sur l'analyse criminologique des pratiques de spoliation foncière des femmes en milieu rural dans le département de Toulépleu, ainsi que ceux de Kouame N'guessan Edwige Marina Ghislaine (2026) sur les violences économiques et l'exclusion foncière des femmes dans le département de Taï, ont mis en évidence la vulnérabilité spécifique des femmes face aux conflits fonciers dans l'Ouest forestier ivoirien. Ces études soulignent que les pratiques de spoliation et d'exclusion ne sont pas seulement des conséquences des conflits, mais constituent des mécanismes systémiques de reproduction des inégalités de genre. Cependant, la littérature existante présente deux lacunes principales : d'une part, elle privilégie souvent l'analyse des causes et des mécanismes des conflits au détriment de l'étude des formes de violence qu'ils engendrent sur les populations ; d'autre part, les analyses sont rarement déclinées à l'échelle départementale, avec une attention spécifique aux manifestations concrètes de cette violence dans la vie quotidienne des communautés. Pour conduire cette analyse, il convient de définir clairement les concepts mobilisés. Le conflit foncier désigne tout litige relatif à l'accès, à l'usage et à la propriété des terres, pouvant opposer des individus, des familles, des communautés ou des groupes ethniques et portant aussi bien sur les droits d'usage que sur les droits de propriété. La violence, dans une perspective élargie, ne se limite pas à l'usage de la force physique ;

l'Organisation mondiale de la santé la définit comme « l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir, menacée ou effective, contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou a une forte probabilité d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou la mort ». Cette définition permet d'appréhender la violence dans ses dimensions physiques, psychologiques, économiques et symboliques. Le terme de populations désigne l'ensemble des groupes humains résidant dans le département de Guiglo, qu'ils soient autochtones (Guéré), allochtones (Ivoiriens originaires d'autres régions, comme les Baoulé et les Agni) ou allogènes (ressortissants étrangers, notamment Burkinabè, Maliens et Guinéens). Le déplacement forcé renvoie au mouvement contraint de populations hors de leurs lieux de résidence habituels, sous l'effet de violences, de menaces ou de destructions de leurs biens. Enfin, la spoliation désigne l'action de dépouiller une personne de ses biens par la force ou par des moyens illégitimes ; dans le contexte foncier, elle renvoie à l'appropriation illicite des terres d'autrui, souvent au détriment des populations les plus vulnérables. Deux approches théoriques principales guident cette recherche. La théorie des conflits fonciers comme révélateurs de fractures sociales s'inscrit dans la perspective durkheimienne des « faits sociaux » ; Amalaman, Mian et Koné (2020) mobilisent cette approche pour saisir les conflits fonciers comme des « choses » au sens durkheimien du terme, c'est-à-dire des réalités sociales objectives qui expriment des tensions plus profondes, permettant de comprendre que les affrontements autour de la terre ne sont pas de simples crises de cohésion sociale, mais des manifestations de fractures identitaires, politiques et mémorielles. La théorie de la violence structurelle proposée par Galtung permet d'élargir l'analyse au-delà de la violence physique immédiate, en distinguant la violence directe (physique et verbale), la violence structurelle (celle qui résulte des inégalités sociales et économiques) et la violence culturelle (celle qui légitime les deux premières). Appliquée au contexte de Guiglo, cette grille d'analyse permet d'identifier les formes de violence les plus insidieuses, telles que l'exclusion économique, la précarisation ou la stigmatisation identitaire. Blesson Douohou Danielle (2026) et Kouame N'guessan Edwige Marina Ghislaine (2026) mobilisent également cette approche pour analyser les violences économiques et les pratiques de spoliation foncière dont sont victimes les femmes dans les départements de Toulépleu et de Taï. L'objectif général de cette étude est d'analyser les différentes formes de violence générées par les conflits fonciers sur les populations du département de Guiglo, à travers trois objectifs spécifiques : identifier et décrire les formes de violence physique et matérielle liées aux conflits fonciers à Guiglo ; analyser les formes de violence socio-économique et symbolique induites par ces conflits ; et examiner les impacts différenciés de ces violences sur les différentes catégories de populations. L'hypothèse générale (H_0) postule qu'il n'existe pas de relation significative entre l'exposition aux conflits fonciers et l'expérience de violences multiformes (physiques, matérielles, socio-économiques et symboliques) au sein des populations du département de Guiglo ; les variations observées dans les formes de violence subies sont aléatoires et ne sont pas associées au statut résidentiel (autochtone, allochtone, allogène) ni au genre des populations concernées. Trois hypothèses de travail sont formulées : H1, selon laquelle les conflits fonciers à Guiglo engendrent des violences multiformes qui dépassent le seul cadre des affrontements physiques ; H2, selon laquelle les formes de violence subies varient selon le statut des populations (autochtones, allochtones, allogènes) et selon le genre ; et H3, selon laquelle la violence foncière à Guiglo s'inscrit dans la continuité des crises politiques successives et en constitue une modalité de réactivation.

Après avoir posé le cadre théorique et formulé les hypothèses de recherche, la section suivante expose la démarche méthodologique adoptée, en précisant l'approche mixte, le terrain d'étude, les techniques de collecte et d'analyse des données.

II. MÉTHODOLOGIE

La présente étude adopte une approche mixte (qualitative et quantitative), combinant la profondeur de compréhension offerte par le qualitatif avec la capacité de généralisation et de mesure offerte par le quantitatif. Cette posture épistémologique pragmatique considère que la complémentarité des méthodes permet d'appréhender la complexité des phénomènes sociaux dans toute leur richesse. Le choix du mixte se justifie par la nature sensible du sujet étudié : les données quantitatives mesurent l'ampleur des violences subies, tandis que les données qualitatives rendent compte de la profondeur des expériences vécues et des significations attribuées par les acteurs. L'étude se déroule dans le département de Guiglo, situé dans la région du Moyen-Cavally, à l'extrême-ouest de la Côte d'Ivoire, caractérisé par un couvert forestier dense, une agriculture de plantation (cacao, café, hévéa) et une diversité ethnique marquée. La forêt classée du Goin-Débé constitue un enjeu foncier majeur. Les localités enquêtées (Béoué, Zouan, CIB et la ville de Guiglo) ont été sélectionnées en fonction de leur exposition aux conflits fonciers, étant théâtres d'affrontements récurrents et de déplacements de populations. L'échantillon (N=125) comprend 125 ménages pour la composante quantitative et 15 entretiens individuels pour la composante qualitative. Pour le quantitatif, un échantillonnage stratifié a été réalisé selon trois critères : le statut résidentiel (autochtones Guéré, allochtones Baoulé et Agni, allogènes Burkinabè, Maliens et Guinéens), le genre (hommes, femmes) et la tranche d'âge (18-35 ans, 36-55 ans, plus de 55 ans). Pour le qualitatif, un échantillonnage raisonné a sélectionné des informateurs privilégiés : chefs de village, chefs de terre, notables, présidents d'associations de jeunes, représentants de déplacés, femmes leaders et victimes directes de violences.

La collecte des données s'est appuyée sur trois techniques complémentaires. Les questionnaires, outil principal du quantitatif, ont été administrés aux 125 ménages pour recueillir des données sur la composition du ménage, l'historique des déplacements, les types de violences subies (physiques, matérielles, économiques, symboliques), la fréquence et l'intensité de ces violences, ainsi que les perceptions de la sécurité et de la cohésion sociale. Les entretiens semi-directifs, technique principale du qualitatif, ont été conduits auprès des informateurs sur la composition sociale et l'histoire du village, les mouvements de population, les types de conflits fonciers, les méthodes de résolution et les modes de transmission de la terre. Une grille d'entretien a guidé les échanges tout en laissant place à l'expression libre. Les observations directes ont documenté les conditions de vie des populations affectées, l'état des infrastructures et les dynamiques spatiales. Pour les données quantitatives, l'analyse a été réalisée avec Sphinx Plus², avec des statistiques descriptives (fréquences, pourcentages, moyennes) pour examiner les relations entre les variables et l'expérience de violence. Pour les données qualitatives, l'analyse a reposé sur une analyse thématique de contenu, avec retranscription intégrale, codage à l'aide d'une grille thématique construite à partir des objectifs de recherche et organisation des thèmes en catégories analytiques. Le recoupement des informations a renforcé la fiabilité des analyses. La recherche a été conduite dans le respect des principes éthiques : consentement éclairé, anonymat, neutralité et sécurité des enquêtés et des enquêteurs, compte tenu de la persistance des tensions dans la région. Les résultats qui suivent, issus du croisement des données quantitatives recueillies auprès des 125 ménages et des données qualitatives obtenues lors des 15 entretiens semi-directifs, sont organisés en deux sections principales correspondant aux deux grandes catégories de violences identifiées : les violences physiques et matérielles, puis les violences socio-économiques et symboliques.

III. RÉSULTATS

L'enquête menée dans le département de Guiglo a recueilli des données auprès d'un échantillon de 125 ménages. Les résultats statistiques permettent de mesurer l'ampleur et les différentes formes de violences subies par les populations en raison des conflits fonciers. Les données se répartissent selon plusieurs variables principales : le statut résidentiel (autochtones, allochtones, allogènes), le genre (hommes/femmes), et les types de violences subies (violences physiques, destructions de biens, déplacements forcés, précarisation économique, stigmatisation identitaire). Le tableau 1 présente la distribution des ménages enquêtés en fonction des différentes formes de violences qu'ils ont déclaré avoir subies.

Tableau 1 : Répartition des ménages selon les formes de violence subies (N=125)

Variable concernée	Effectif	Pourcentage
Victimes de violences (global)	34	27,2 %
Violences physiques	16	12,8 %
Destructions/spoliations de biens	30	24,0 %
Déplacements forcés	20	16,0 %
Précarisation économique	25	20,0 %
Total	125	100%

Source : N'guessan, Enquête de terrain, 2026

L'analyse de ce premier tableau révèle plusieurs enseignements majeurs qu'il convient d'examiner avec soin. En premier lieu, on constate que 27,2 % des ménages enquêtés déclarent avoir été globalement victimes de violences liées aux conflits fonciers. Ce taux, bien que significatif, mérite d'être nuancé car il ne reflète que les déclarations directes des ménages interrogés. Il est probable que ce chiffre sous-estime la réalité, car certaines personnes peuvent hésiter à évoquer des expériences traumatisantes ou craindre des représailles. Par ailleurs, la définition même de ce que constitue une "violence" peut varier selon les individus, certains ne considérant pas certaines formes de discrimination ou d'exclusion comme relevant de la violence. En deuxième lieu, parmi les formes de violence recensées, ce sont les destructions et spoliations de biens qui arrivent en tête avec 24,0 % des ménages concernés. Cette prédominance des atteintes aux biens s'explique par la nature même des conflits fonciers qui opposent des acteurs autour de la possession et de l'exploitation des terres. Les plantations de cacao et les habitations constituent les cibles privilégiées de ces destructions, car elles représentent à la fois la richesse matérielle et l'identité des populations rurales. Brûler une plantation, c'est non seulement priver une famille de ses moyens de subsistance, mais aussi l'expulser symboliquement du territoire qu'elle occupe. En troisième lieu, la précarisation économique touche 20,0 % des ménages et constitue la deuxième forme de violence la plus répandue. Ce chiffre traduit les conséquences économiques désastreuses des conflits, privant les familles de leurs moyens de subsistance traditionnels. Dans une région où l'agriculture de plantation domine, la perte d'accès aux terres cultivables équivaut à une condamnation à la pauvreté. Il s'agit d'une forme de violence structurelle, moins visible que les affrontements armés mais tout aussi destructrice à long terme. En quatrième

lieu, les déplacements forcés concernent 16,0 % des ménages, tandis que les violences physiques directes affectent 12,8 % des populations enquêtées. Ces deux formes de violences, bien que moins fréquentes en termes de pourcentage, n'en demeurent pas moins graves car elles touchent directement l'intégrité physique des personnes et les contraignent à l'exil. Le déplacement forcé, en particulier, entraîne une rupture brutale avec l'environnement familial, social et économique, dont les conséquences psychologiques et matérielles peuvent durer des générations. En cinquième lieu, il convient de souligner que ces différentes formes de violence ne sont pas exclusives les unes des autres. Un même ménage peut avoir subi à la fois des violences physiques, des destructions de biens et des déplacements forcés. Cette imbrication des violences rend la situation particulièrement complexe et difficile à résoudre, car chaque forme de violence renforce et aggrave les autres dans un cercle vicieux difficile à briser.

1- ANALYSE DES VIOLENCES PHYSIQUES ET MATÉRIELLES

Les résultats présentés dans cette section sont issus de l'enquête menée auprès de 125 ménages du département de Guiglo. Ils permettent de mesurer l'ampleur et la diversité des violences subies par les populations en raison des conflits fonciers. L'analyse distingue deux grandes catégories de violences, conformément au cadre théorique mobilisé. La première catégorie regroupe les violences physiques et matérielles, c'est-à-dire les atteintes directes à l'intégrité corporelle des personnes et à leurs possessions. La seconde catégorie concerne les violences socio-économiques et symboliques, qui renvoient aux formes plus diffuses et insidieuses de domination, d'exclusion et de précarisation. L'exposé des résultats s'articule autour de cinq tableaux statistiques qui présentent successivement : la répartition globale des ménages selon les formes de violence subies, l'exposition aux affrontements armés selon le statut résidentiel, l'ampleur des déplacements forcés et des destructions de biens, la précarisation économique selon le genre, et enfin la stigmatisation identitaire selon le statut résidentiel. Chaque tableau est accompagné d'un commentaire détaillé qui en explicite les enseignements, en les mettant en perspective avec les témoignages recueillis lors des entretiens qualitatifs.

1-1- Exposition aux affrontements armés selon le statut résidentiel

Le tableau 2 croise la variable du statut résidentiel avec l'exposition aux affrontements communautaires, permettant ainsi d'identifier les catégories de population les plus vulnérables à cette forme de violence.

Tableau 2 : Exposition aux affrontements armés selon le statut résidentiel (N=125)

Statut résidentiel	Exposition aux affrontements	Non-exposition	Total
Autochtones (Guéré)	29	26	55
Allochtones (Baoulé/Agni)	27	13	40
Allogènes (Burkinabè/Maliens)	25	5	30
Total	**81**	**44**	**125**

Source : N'guessan, Enquête de terrain, 2026

Ce tableau met en évidence une relation très nette entre le statut résidentiel et l'exposition aux affrontements communautaires. Sur l'ensemble des 125 ménages enquêtés, 81 ménages (soit 64,8 %) déclarent avoir été exposés à des affrontements communautaires, tandis que 44 ménages (soit 35,2 %) n'ont pas connu cette forme de violence. L'analyse détaillée par catégorie révèle des disparités frappantes qu'il convient d'examiner successivement. Chez les autochtones Guéré, 29 ménages sur 55 ont été exposés, soit un taux de 52,7 %. Ce taux, bien que majoritaire, reste le plus faible des trois catégories. Les autochtones, en tant que « maîtres *de la terre* » selon la coutume, bénéficient d'une certaine protection relative, même si celle-ci ne les met pas à l'abri des violences. Chez les allochtones (Baoulé et Agni), 27 ménages sur 40 ont subi des affrontements, ce qui correspond à 67,5 %. Les allochtones, bien qu'étant des Ivoiriens originaires d'autres régions du pays, sont souvent perçus comme des « étrangers » par les populations autochtones. Leur présence sur les terres de l'ouest ivoirien est parfois contestée, ce qui les rend vulnérables lors des périodes de tension. Chez les allogènes (Burkinabè, Guinéens et Maliens), la proportion est la plus élevée avec 83,3 % (25 ménages sur 30). Ces populations originaires des pays voisins sont les plus exposées aux affrontements. Leur statut de « non-ressortissants » les prive de nombreux droits et les rend particulièrement vulnérables aux violences, d'autant qu'ils sont souvent accusés de « prendre les terres des Ivoiriens ».

Ces chiffres montrent que les populations allogènes sont les plus exposées aux affrontements communautaires, suivies des allochtones, tandis que les autochtones le sont relativement moins. Cette hiérarchie s'explique par le fait que les allogènes et allochtones sont souvent perçus comme des « étrangers » venus s'approprier les terres, ce qui les rend particulièrement vulnérables lors des poussées de violence intercommunautaire. La stigmatisation identitaire dont ils font l'objet se double ainsi d'une vulnérabilité physique accrue.

Les témoignages recueillis confirment cette réalité. Un chef de village de la sous-préfecture de Kaadé témoigne de la brutalité des affrontements :

« En octobre 2020, les affrontements ont repris dans la forêt de Goin-Débé. Nous avons vu des corps, deux morts, un Wê et un Burkinabè. Les jeunes Baoulé ont été accusés, alors les Wê se sont vengés des Baoulé. C'était la guerre, les gens fuyaient avec leurs enfants sur le dos. » (Chef de village, 58 ans, Guiglo).

Ce récit illustre la manière dont les violences s'enchaînent dans une logique de vengeance et de représailles, chaque communauté ripostant aux attaques qu'elle subit.

Les conséquences humaines de ces affrontements sont considérables, comme en témoigne un responsable local de la Croix-Rouge :

« En 2020, nous avons enregistré environ 250 déplacés. Ils ont été répartis entre la cour de la préfecture de Guiglo, le foyer des jeunes et les locaux de l'ex-Autorité pour le désarmement. » (Responsable Croix-Rouge, Guiglo).

Ce chiffre de 250 déplacés, pour un seul épisode de violence, donne une idée de l'ampleur des mouvements de population provoqués par les conflits fonciers.

Un jeune homme de la communauté Baoulé, déplacé lors des affrontements, raconte l'horreur vécue :

« Ils sont venus avec des machettes et des fusils. Ils ont brûlé nos maisons, nos plantations. On a couru, on a laissé tout ce qu'on avait. Ma femme était enceinte, elle a accouché dans le camp, sans rien. » (Jeune Baoulé, 32 ans, site de déplacés de Guiglo).

Ce témoignage poignant illustre la violence brutale des attaques et les conditions dramatiques dans lesquelles se trouvent les déplacés.

Un notable Guéré, interrogé sur les origines du conflit, explique la dimension historique des tensions :

« Ces conflits ne sont pas nouveaux. Depuis la guerre de 2010, les choses ne sont plus comme avant. Les gens se méfient, ils ont peur. Quand un Baoulé vient planter sur nos terres, on pense tout de suite à la guerre, on pense qu'ils veulent nous prendre nos terres comme ils ont voulu nous prendre le pouvoir. » (Notable Guéré, 65 ans, Béoué).

Ce témoignage met en lumière la dimension mémorielle des conflits : la guerre post-électorale de 2010 n'est pas vraiment terminée, elle se poursuit sur le terrain foncier.

1-2- Déplacements forcés et destructions de biens

Le tableau 3 détaille l'ampleur des déplacements forcés et des destructions de biens subis par les ménages enquêtés.

Tableau 3 : Déplacements forcés et destructions de biens (N=125)

Type de préjudice	Effectif	Pourcentage
Déplacements forcés	54	43,2 %
Destructions d'habitations	31	24,8 %
Pertes de plantations	40	32,0 %
Total	125	100%

Source : N'guessan, Enquête de terrain, 2026

Ce tableau révèle une situation particulièrement alarmante concernant les déplacements et les destructions matérielles. 43,2 % des ménages enquêtés ont été contraints de quitter leur lieu de résidence au moins une fois en raison des conflits fonciers. Ce chiffre, bien que légèrement inférieur à la moitié de l'échantillon, reste considérable et témoigne de l'ampleur des mouvements de population provoqués par les violences. Il convient de rappeler que ces déplacements ne sont pas des phénomènes ponctuels : de nombreuses familles ont connu plusieurs épisodes de déplacement, allant et venant entre leur village d'origine et les camps de déplacés.

Les pertes de plantations concernent 32,0 % des ménages, soit une proportion importante dans une région où l'agriculture constitue la principale activité économique. La destruction des plantations de cacao et de café prive les familles de leurs revenus et compromet leur avenir. Il faut souligner que la perte des plantations a des conséquences à long terme : un cacaoyer met plusieurs années avant de produire, et sa destruction signifie la perte de plusieurs années de travail et d'investissement. Pour de nombreux agriculteurs, c'est toute une vie de labeur qui est anéantie.

Les destructions d'habitations touchent 24,8 % des ménages, rendant souvent impossible tout retour immédiat dans les villages d'origine. Ces destructions obligent les populations à vivre dans des conditions précaires, exposées aux intempéries et aux maladies. Les abris de fortune dans les camps de déplacés offrent une protection insuffisante contre la pluie et la chaleur, ce qui favorise la propagation des maladies.

Un responsable de l'OIM décrit la situation critique des déplacés :

« Les déplacés ont un besoin urgent d'abris de transition, en particulier ceux qui souhaitent rentrer dans leurs villages d'origine mais ne le peuvent pas car leurs maisons sont détruites. Beaucoup vivent dans des abris de fortune, sans protection contre la pluie. » (Responsable OIM, Guiglo).

Ce témoignage met en lumière l'urgence humanitaire à laquelle sont confrontées les populations déplacées.

Un déplacé burkinabè installé dans un camp témoigne des conditions de vie précaires :

« On est entassés ici, des familles entières dans une seule pièce. Pas d'eau, pas de nourriture, pas d'électricité. Les enfants ont la diarrhée, la malaria. On a tout perdu, nos plantations de cacao, nos maisons. On ne sait pas si on pourra un jour retourner chez nous. » (Déplacé burkinabè, 47 ans, site de l'ex-Autorité pour le désarmement).

Ce récit illustre la détresse matérielle et morale des déplacés, qui ont non seulement perdu leurs biens mais aussi leurs repères et leurs espoirs.

Un agriculteur de la forêt classée du Goin-Débé raconte la ruine de son exploitation : *« J'avais cinq hectares de cacao, ma seule source de revenus. Ils ont tout brûlé. Les arbres, la case, tout. Aujourd'hui, je n'ai plus rien. Mes enfants ne peuvent plus aller à l'école. »* (Agriculteur, 53 ans, CIB).

Ce témoignage montre comment la destruction des plantations compromet l'avenir des enfants, privés de l'éducation que leurs parents auraient pu leur offrir.

2- ANALYSE DES VIOLENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET SYMBOLIQUES

Les violences physiques et matérielles constituent la manifestation la plus visible et la plus immédiate des conflits fonciers à Guiglo. Elles renvoient à l'ensemble des atteintes directes à l'intégrité corporelle des personnes, à leurs habitations et à leurs moyens de production. Ces violences, qui prennent la forme d'affrontements armés, de destructions de biens et de déplacements forcés, sont les plus documentées car elles laissent des traces tangibles et provoquent des mouvements de population massifs. L'analyse de ces violences s'effectue en deux temps. Dans un premier temps, nous examinons l'exposition aux affrontements armés en fonction du statut résidentiel des ménages, ce qui permet d'identifier les catégories de population les plus vulnérables à cette forme de violence. Dans un second temps, nous détaillons l'ampleur des déplacements forcés et des destructions de biens, qui constituent les conséquences directes de ces affrontements. Les témoignages recueillis auprès des populations affectées viennent éclairer les données statistiques et donner un visage humain à ces violences.

2-1- Précarisation économique selon le genre

Le tableau 4 examine la précarisation économique en fonction du genre des personnes concernées, révélant ainsi les inégalités de genre face aux conséquences des conflits fonciers.

Tableau 4 : Précarisation économique selon le genre (N=125)

Type de précarisation	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage
Perte de revenus	31	42	73	58,4 %
Insécurité alimentaire	22	30	52	41,6 %
Total	53	72	125	100%

Source : N'guessan, Enquête de terrain, 2026

L'analyse de ce tableau fait apparaître une disparité significative entre les hommes et les femmes face à la précarisation économique induite par les conflits fonciers. Ces données révèlent des tendances lourdes qu'il convient d'examiner avec attention. Concernant la perte de revenus supérieure à 50 %, on observe que 42 femmes sont concernées contre 31 hommes. En proportion, cela signifie que les femmes représentent 57,5 % des ménages ayant subi une perte de revenus majeure (42 sur 73). Cette différence s'explique par la vulnérabilité particulière des femmes, qui dépendent souvent des activités agricoles familiales et disposent de moins de possibilités de reconversion professionnelle. Dans les sociétés rurales ivoiriennes, les femmes jouent un rôle essentiel dans les activités agricoles, mais elles ont rarement un accès direct à la propriété foncière. Lorsque les conflits éclatent, elles se retrouvent doublement pénalisées : elles perdent leur moyen de subsistance sans avoir de droits fonciers à faire valoir. L'insécurité alimentaire touche également davantage les femmes : 30 femmes contre 22 hommes, soit une proportion de 57,7 % des cas (30 sur 52). Cette situation reflète la charge familiale qui incombe traditionnellement aux femmes dans les sociétés rurales ivoiriennes. Ce sont elles qui assurent la préparation des repas et l'alimentation des enfants. Lorsque les ressources viennent à manquer, ce sont elles qui doivent faire face aux conséquences les plus directes de la pénurie.

Il est important de souligner que ces chiffres ne rendent pas compte de toutes les formes de précarisation subies par les femmes. Au-delà des pertes de revenus et de l'insécurité alimentaire, les femmes sont

également confrontées à une augmentation de leur charge de travail, à des violences sexuelles et à une perte de leur statut social. Le cumul de ces facteurs rend leur situation particulièrement critique.

Une veuve, dont le mari a été tué lors des affrontements, témoigne de sa détresse économique :

« Mon mari cultivait le cacao. C'était lui qui s'occupait de tout. Quand il est mort, j'ai hérité de la plantation, mais les jeunes du village sont venus et ont dit que ce n'était pas ma terre, que je devais partir. Maintenant, je n'ai plus rien. Je travaille chez les autres pour un peu d'argent, mais ce n'est pas assez pour nourrir mes enfants. » (Veuve, 45 ans, Béoué).

Ce témoignage illustre la vulnérabilité extrême des veuves dans les sociétés où les droits fonciers sont transmis par les hommes.

Un jeune homme, contraint de quitter sa plantation, raconte son parcours vers l'exclusion :

« J'avais une plantation que j'avais achetée. Un jour, des gens sont venus avec des papiers et ont dit que c'était à eux. Ils m'ont chassé. J'ai essayé d'aller au tribunal, mais je n'avais pas d'argent pour payer les frais. Alors j'ai abandonné. Aujourd'hui, je suis journalier, je travaille quand on veut de moi, pour un peu de riz. » (Jeune homme, 29 ans, Guiglo).

Ce récit met en lumière l'impuissance des populations face à un système judiciaire coûteux et inaccessible.

Une présidente d'association de femmes déplacées explique la vulnérabilité particulière des femmes :

« Les femmes sont les plus vulnérables. Quand un homme perd sa terre, il peut partir chercher du travail ailleurs. Mais une femme avec des enfants, elle ne peut pas. Et puis, dans notre culture, ce sont les hommes qui ont la terre. Une veuve, elle n'a rien. Elle est à la merci des autres. » (Présidente d'association de femmes, 52 ans, site de déplacés).

Ce témoignage met en évidence les normes culturelles qui renforcent la vulnérabilité des femmes.

Un allochtone, installé à Guiglo depuis vingt ans, témoigne du rejet qu'il ressent : *« Je suis né ici, j'ai grandi ici, j'ai construit ma vie ici. Mais pour eux, je suis toujours un étranger. Quand il y a un conflit, on me dit : "Retourne chez toi." Mais où est ma maison ? C'est ici, à Guiglo. Je n'ai pas d'autre maison. »* (Allochtone Baoulé, 44 ans, Guiglo).

Ce récit illustre le sentiment d'exclusion et de non-appartenance ressenti par les populations allochtones.

2-2- Stigmatisation identitaire selon le statut résidentiel

Le tableau 5 analyse la stigmatisation identitaire subie par les différentes catégories de population en fonction de leur statut résidentiel.

Tableau 5 : Stigmatisation identitaire selon le statut résidentiel (N=125)

Statut résidentiel	Victimes de stigmatisation	Non-victimes	Total	Pourcentage
Autochtones (Guéré)	23	32	55	44,0 %
Allochtones (Baoulé/Agni/Malinké)	23	17	40	32,0 %
Allogènes (Burkinabè/Maliens/Guinéens)	21	9	30	24,0 %
Total	**67**	**58**	**125**	**100 %**

Source : N'guessan, Enquête de terrain, 2026

Ce tableau révèle que 67 ménages (soit 53,6 % des enquêtés) déclarent avoir été victimes de stigmatisation ou de discrimination en raison de leur origine ethnique. Cette donnée met en lumière la dimension profondément identitaire des conflits fonciers à Guiglo. La stigmatisation ne se limite pas à des insultes ou à des remarques désobligeantes ; elle peut prendre des formes plus insidieuses, comme l'exclusion des instances de décision locales, le refus de mariage entre communautés, ou encore la ségrégation spatiale dans les villages.

L'analyse par catégorie montre que la stigmatisation touche proportionnellement davantage les populations non autochtones : parmi les autochtones Guéré, 23 ménages sur 55 subissent cette stigmatisation, soit 41,8 %. Ce taux, bien que significatif, reste le plus faible. Les autochtones peuvent néanmoins être stigmatisés en raison de leur supposée "hostilité" envers les étrangers, ou être victimes de préjugés de la part d'autres communautés. Chez les allochtones (Baoulé, Agni, Malinké), 23 ménages sur 40 sont concernés, soit 57,5 %. Ces populations, bien qu'ivoiriennes, sont souvent traitées comme des étrangers en raison de leurs origines régionales différentes. Chez les allogènes (Burkinabè, Maliens, Guinéens), 21 ménages sur 30 déclarent subir des discriminations, soit 70,0 %. Ce taux très élevé reflète le rejet dont ils font l'objet en tant que ressortissants de pays voisins.

Ces chiffres confirment que plus le statut résidentiel est éloigné de l'autochtonie, plus le risque de stigmatisation est élevé. Les allogènes sont ainsi les plus exposés à ce type de violence symbolique, ce qui renforce leur sentiment d'exclusion et de rejet. Cette stigmatisation a des conséquences pratiques : elle limite l'accès aux services de base, aux opportunités économiques et à la participation à la vie communautaire.

Un Burkinabè installé à Guiglo depuis trente ans témoigne du poids de la stigmatisation :

« On m'appelle "l'étranger". Même mes enfants, qui sont nés ici, on les appelle "les enfants de l'étranger". On dit que nous sommes venus prendre les terres des Ivoiriens. Mais j'ai travaillé, j'ai payé pour ma terre, j'ai construit ma vie ici. Pourquoi suis-je toujours un étranger ? » (Burkinabè, 55 ans, Guiglo).

Ce témoignage illustre la permanence du stigmate, qui se transmet aux enfants nés dans le pays.

Un jeune Guéré, interrogé sur les tensions, exprime le ressentiment de sa communauté :

« Ils sont venus, ils ont pris nos terres, ils ont pris nos forêts. Maintenant, ils veulent nous dire comment vivre. La terre, c'est notre identité, c'est ce que nos ancêtres nous ont laissé. On ne peut pas laisser des étrangers nous la prendre. » (Jeune Guéré, 27 ans, CIB).

Ce récit montre comment la terre est perçue non seulement comme une ressource économique, mais aussi comme un élément constitutif de l'identité collective.

En somme, l'analyse des données statistiques recueillies à Guiglo met en évidence une réalité complexe et multidimensionnelle des violences liées aux conflits fonciers. Sur le plan quantitatif, 27,2 % des ménages déclarent avoir été globalement victimes de violences. Toutefois, ce chiffre global masque des proportions plus élevées pour des formes spécifiques : 43,2 % ont subi des déplacements forcés, 64,8 % ont été exposés à des affrontements armés et 53,6 % ont été victimes de stigmatisation identitaire. Cet écart s'explique par la normalisation des violences par les populations ou par la peur des représailles. Le statut résidentiel constitue le facteur discriminant majeur : les allogènes sont les plus touchés (83,3 % d'exposition aux affrontements, 70,0 % de stigmatisation), suivis des allochtones, tandis que les autochtones sont relativement moins exposés. Cette hiérarchie interroge les notions de citoyenneté et d'appartenance dans le contexte ivoirien. Les violences ne sont pas uniquement physiques. Elles revêtent également des dimensions économiques (précarisation, insécurité alimentaire) et symboliques (stigmatisation, exclusion sociale). Les femmes paient un lourd tribut : elles représentent 57,5 % des pertes de revenus majeures et 57,7 % des situations d'insécurité alimentaire. Les conflits fonciers s'inscrivent dans une mémoire traumatique, réactivant les souffrances de la guerre post-électorale de 2010. Cette dimension mémorielle perpétue un cycle de violence intergénérationnel. Enfin, les différentes formes de violence sont étroitement imbriquées : un ménage victime de destructions de biens subit également des déplacements, de la précarisation et de la stigmatisation, créant des situations de vulnérabilité extrême nécessitant des réponses intégrées. En conclusion, cette analyse révèle un système de violences complexes, différenciées selon le statut résidentiel et le genre, qui appelle des réponses multidimensionnelles sur les plans juridique, économique, social et psychologique.

IV. DISCUSSION

L'analyse des résultats obtenus dans le département de Guiglo permet désormais de les mettre en perspective avec les travaux existants et d'en tirer des enseignements pour la recherche et l'action publique. Cette discussion s'articule autour de quatre axes : l'interprétation des principaux résultats, leur confrontation à la littérature scientifique, les limites de l'étude et ses implications. Les données recueillies révèlent une situation de violence multidimensionnelle dont l'ampleur dépasse le seul cadre des affrontements physiques. La prédominance des destructions de biens (24,0 %) et de la précarisation économique (20,0 %) indique que les conflits fonciers à Guiglo agissent comme un mécanisme de dépossession systématique des populations, en particulier les plus vulnérables. L'exposition différenciée aux violences selon le statut résidentiel constitue le résultat le plus frappant. Les allogènes, avec 83,3 % d'exposition aux affrontements et 70,0 % de stigmatisation, subissent des violences nettement plus élevées que les autochtones (52,7 % et 41,8 %). Cette hiérarchie suggère que les conflits fonciers ne sont pas seulement des litiges autour de la terre, mais des mécanismes de régulation sociale qui réaffirment des hiérarchies identitaires. Les allogènes et allochtones, perçus comme "étrangers", paient le prix le plus lourd de ces tensions.

Par ailleurs, la surreprésentation des femmes parmi les victimes de précarisation économique (57,5 % des pertes de revenus majeures) révèle l'existence d'une violence genrée. Les femmes, privées d'accès direct à la propriété foncière par les normes coutumières, se retrouvent doublement pénalisées : elles perdent leurs moyens de subsistance sans disposer de droits à faire valoir. Cette féminisation de la précarité traduit des inégalités structurelles que les conflits exacerbent.

Enfin, l'écart entre le taux global de victimes déclarées (27,2 %) et les proportions plus élevées pour des formes spécifiques de violence (43,2 % de déplacements, 64,8 % d'exposition aux affrontements) suggère une normalisation de la violence par les populations. Beaucoup ne se considèrent pas comme « victimes » d'un phénomène devenu habituel, ce qui souligne l'ancrage durable de ces violences dans le quotidien des communautés.

Les résultats de cette étude confirment et enrichissent les travaux antérieurs sur les conflits fonciers en Côte d'Ivoire. La thèse d'Amalaman, Mian et Koné (2020), selon laquelle les conflits fonciers à Guiglo constituent des "fantômes de la guerre post-électorale", trouve ici une validation empirique. Les témoignages

recueillis, comme celui du notable Guéré évoquant la guerre de 2010, montrent que la mémoire traumatique de la crise politique alimente les tensions foncières actuelles.

Les travaux de Chauveau (2012) sur l'exacerbation des tensions foncières par le conflit ivoirien sont également confirmés. La hiérarchie des expositions aux violences selon le statut résidentiel que nous avons observée correspond aux analyses de Babo et Droz (2008) sur la construction de l'"ivoirité" et l'instrumentalisation des différences identitaires dans l'ouest forestier.

Cependant, notre étude apporte un éclairage nouveau sur deux points. D'une part, elle quantifie avec précision les différentes formes de violence à l'échelle départementale, ce que les études antérieures n'avaient pas fait de manière aussi systématique. D'autre part, elle met en lumière la dimension genrée des violences économiques, rejoignant les travaux récents de Blesson Douohou Danielle (2026) sur Toulépleu et de Kouame N'guessan Edwige Marina Ghislaine (2026) sur Taï, qui ont documenté les pratiques de spoliation foncière à l'encontre des femmes. Nos données confirment que cette vulnérabilité féminine n'est pas un phénomène isolé mais une caractéristique structurelle des conflits fonciers dans l'Ouest ivoirien.

Notre étude nuance toutefois certaines analyses qui tendent à réduire les conflits fonciers à une opposition binaire entre "autochtones" et "étrangers". Si cette opposition est réelle, les données montrent que les violences touchent également une proportion non négligeable d'autochtones (52,7 % d'exposition aux affrontements, 41,8 % de stigmatisation), ce qui invite à dépasser une lecture trop simpliste des dynamiques conflictuelles.

Plusieurs limites doivent être mentionnées pour situer la portée de nos résultats. Sur le plan méthodologique, l'étude repose sur un échantillon de 125 ménages, ce qui, bien que représentatif des différentes catégories de population, ne permet pas une généralisation à l'ensemble du département ou de la région. La taille de l'échantillon limite également la puissance des tests statistiques pour certaines analyses croisées. La nature sensible du sujet constitue une autre limite importante. Les déclarations des enquêtés ont pu être influencées par la crainte de représailles ou par la méfiance envers les enquêteurs. Il est probable que certaines formes de violence, en particulier les violences sexuelles ou les discriminations les plus graves, aient été sous-déclarées. La normalisation de la violence, évoquée plus haut, a également pu conduire certains ménages à minimiser leur exposition. Sur le plan temporel, l'enquête a été menée à un moment donné et ne rend pas compte de l'évolution des violences dans le temps. Les conflits fonciers à Guiglo connaissent des phases d'accalmie et de résurgence, et une étude longitudinale serait nécessaire pour comprendre ces dynamiques temporelles. Enfin, sur le plan géographique, l'étude s'est concentrée sur quelques localités (Béoué, Zouan, CIB et la ville de Guiglo) qui sont particulièrement exposées aux conflits. Les résultats ne sont pas nécessairement transposables à d'autres zones du département où les tensions pourraient être moins intenses ou prendre des formes différentes.

Les résultats de cette étude comportent des implications à la fois pour la recherche, pour les politiques publiques et pour les communautés locales. Pour la recherche, notre étude confirme la pertinence d'une approche multidimensionnelle des violences liées aux conflits fonciers. Elle invite à dépasser les analyses centrées uniquement sur les affrontements physiques pour intégrer les dimensions économiques, symboliques et mémorielles. Les travaux futurs gagneraient à approfondir l'étude des mécanismes de transmission intergénérationnelle des traumatismes et des ressentiments, ainsi qu'à analyser plus finement les stratégies de résilience déployées par les populations. Pour les politiques publiques, nos résultats appellent des interventions ciblées selon les catégories de population. La vulnérabilité spécifique des allogènes et des femmes nécessite des mesures de protection et de réparation adaptées. Sur le plan foncier, l'urgence est à une clarification des droits qui reconnaisse la pluralité des situations (autochtones, allochtones, allogènes) tout en garantissant la sécurité de tous. Sur le plan social, des programmes de réconciliation et de dialogue intercommunautaire sont indispensables pour restaurer la confiance entre les groupes. Enfin, la dimension mémorielle des conflits suggère la nécessité d'un travail de mémoire pour permettre aux communautés de surmonter les traumatismes hérités de la guerre de 2010. Pour les communautés locales, cette étude peut contribuer à une prise de conscience collective de l'ampleur et de la diversité des violences subies. La reconnaissance de ces violences est une première étape vers leur dépassement. Les associations locales, en particulier les associations de femmes et de déplacés, peuvent s'appuyer sur ces données pour renforcer leur plaidoyer en faveur de la protection des populations vulnérables et de la résolution pacifique des conflits fonciers.

V. CONCLUSION

L'étude menée dans le département de Guiglo avait pour objectif d'analyser les différentes formes de violence générées par les conflits fonciers sur les populations. Les résultats obtenus, fondés sur une enquête auprès de 125 ménages et des entretiens qualitatifs, permettent de répondre à la problématique posée et de confirmer les hypothèses de recherche. Récapitulatif des principaux résultats. L'analyse révèle que les conflits fonciers à Guiglo engendrent un système de violences multiformes qui dépasse largement le seul cadre des affrontements physiques. Les données quantitatives montrent que 27,2 % des ménages déclarent avoir été globalement victimes de violences, mais cette proportion cache des réalités plus alarmantes : 64,8 % ont été

exposés à des affrontements armés, 43,2 % ont subi des déplacements forcés, 53,6 % ont été victimes de stigmatisation identitaire et 58,4 % ont connu une perte de revenus supérieure à 50 %. La variable du statut résidentiel apparaît comme le facteur discriminant majeur : les allogènes sont les plus touchés par toutes les formes de violence, suivis des allochtones, tandis que les autochtones le sont relativement moins. Cette hiérarchie confirme l'hypothèse H2 selon laquelle les formes de violence varient selon le statut des populations. L'analyse selon le genre révèle une vulnérabilité accrue des femmes, qui représentent 57,5 % des pertes de revenus majeures et 57,7 % des situations d'insécurité alimentaire. Cette féminisation de la précarité confirme l'hypothèse d'une violence genrée, où les inégalités structurelles entre hommes et femmes sont exacerbées par les conflits. Enfin, les témoignages recueillis confirment l'hypothèse H3 : les conflits fonciers actuels s'inscrivent dans la continuité des crises politiques successives, en particulier la guerre post-électorale de 2010, dont ils réactivent les traumatismes et les ressentiments. Les conflits fonciers à Guiglo font subir aux populations des violences qui se déploient sur quatre registres : physique (affrontements armés, agressions), matériel (destructions de biens, spoliations), économique (précarisation, insécurité alimentaire) et symbolique (stigmatisation, exclusion sociale). Ces violences ne sont pas aléatoires ; elles frappent de manière différenciée selon le statut résidentiel et le genre, révélant des mécanismes profonds d'exclusion et de reproduction des inégalités.

Au regard de ces résultats, plusieurs recommandations s'imposent : Sur le plan foncier : engager une réforme qui clarifie les droits de toutes les catégories de population, en reconnaissant à la fois les droits coutumiers des autochtones et les droits acquis des allochtones et allogènes. Sur le plan judiciaire : renforcer l'accès à la justice pour les populations vulnérables, en particulier les femmes et les allogènes, et lutter contre l'impunité des auteurs de violences. Sur le plan social : mettre en œuvre des programmes de réconciliation intercommunautaire et de dialogue, impliquant les chefs traditionnels, les associations de femmes et les représentants des différentes communautés. Sur le plan économique : développer des programmes de soutien aux populations victimes de précarisation, avec des mesures spécifiques pour les femmes chefs de ménage. Sur le plan psychologique : instaurer des dispositifs de prise en charge des traumatismes, en particulier pour les enfants et les femmes exposés aux violences.

Pistes pour de futures recherches. Cette étude ouvre plusieurs perspectives. Il serait pertinent de mener une enquête longitudinale pour suivre l'évolution des violences dans le temps et évaluer l'efficacité des politiques mises en œuvre. Une étude comparative avec d'autres départements de l'Ouest forestier (Taï, Toulépleu, Bloléquin) permettrait de distinguer les spécificités locales des dynamiques régionales. Enfin, une recherche approfondie sur les mécanismes de résilience et les stratégies de survie déployées par les populations victimes de violences contribuerait à éclairer les voies possibles de sortie du cycle de violence.

BIBLIOGRAPHIE

[1] Amalaman, D., Mian, S. & Koné, T. (2020). Conflits fonciers et dynamiques mémorielles dans le département de Guiglo : les fantômes de la guerre post-électorale ivoirienne de 2010. Revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie, 18(2), 45-67.

[2] Babo, A. & Droz, Y. (2008). Conflits fonciers, ethnicité et construction de l'"ivoirité" dans le sud-ouest ivoirien. Autrepart, 46(2), 101-118.

[3] Blesson Douohou, D. (2026). Analyse criminologique des pratiques de spoliation foncière des femmes en milieu rural dans le département de Toulépleu. Revue ivoirienne de criminologie, 12(1), 78-95.

[4] Chauveau, J.-P. (2012). Conflit ivoirien et tensions foncières : l'épreuve de la guerre. Politique africaine, 126(2), 143-162.

[5] Galtung, J. (1969). Violence, Peace and Peace Research. Journal of Peace Research, 6(3), 167-191.

[6] Kouadio, K. (2026). Mécanismes de résolution des conflits fonciers pour une paix durable dans l'Ouest ivoirien. Cahiers ivoiriens de recherche en sciences sociales, 15(1), 112-130.

[7] Kouame N'Guessan, E. M. G. (2026). Violences économiques et exclusion foncière des femmes dans le département de Taï. Revue ivoirienne de genre et développement, 9(2), 56-74.

[8] Koutoua, A. (2017). Gestion du foncier et conflits entre populations autochtones et migrantes en Côte d'Ivoire. African Journal of Land Policy, 3(4), 201-218.

[9] Organisation mondiale de la santé. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève : OMS.